

DEC160428DRH

**Décision portant nomination de Mme Danièle Zapha aux fonctions de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Danielle Zapha., ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017. Sa mission a pour objet de venir en appui à la DRH pour la mise en place du RIFSEEP en tant que membre référent du Réseau d'Expertise et de Gestion Administrative (REGA) .

Pour l'exercice de cette mission, Mme Danielle Zapha demeure affectée à la Délégation régionale Ile de France Sud.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017, Mme Danielle Zapha percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile de France Sud.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/02/2016

Le président  
Alain Fuchs